



COMMUNIQUÉ DE PRESSE  
Jeudi 10 octobre 2024

## MOBILITÉ

# Une nouvelle offre de trottinettes et de vélos électriques en libre-service proposée sur le territoire

*Afin de renforcer la mobilité douce, Le Havre Seine Métropole a retenu l'opérateur VOI TECHNOLOGY pour déployer un service de location de trottinettes et de vélos à assistance électrique en libre-service sur le territoire de la Communauté urbaine.*

« Notre Plan de Mobilité fixe l'objectif de multiplier par quatre l'usage du vélo d'ici 2033. Cela passe par le développement des pistes cyclables mais aussi par la diversification des solutions proposées. Cette offre couplée de trottinettes et de vélos électriques est un vrai plus pour atteindre nos objectifs », annonce Edouard PHILIPPE, Président de la Communauté urbaine et Maire du Havre.

### RENFORCER L'OFFRE DE MOBILITE DOUCE EN LIBRE SERVICE

Un système de trottinettes électriques en libre-service existe sur le territoire de la Communauté Urbaine depuis juillet 2021. Ce service est apprécié de la population (+ 3,7 millions de trajets réalisés depuis le lancement et 350 000 utilisateurs uniques). Afin de renforcer les déplacements « zéro émission » sur son territoire, Le Havre Seine Métropole a lancé un **nouvel appel à manifestation d'intérêt concurrente** afin de proposer une offre de service de trottinettes et de vélos à assistance électrique en libre-service sur son territoire. Au terme de cette consultation, **la société VOI TECHNOLOGY, a été retenue par la collectivité** pour une durée d'un an, renouvelable 3 fois (soit une durée maximale de 4 ans). **Le lancement de ce service est prévu le 6 janvier 2025.**

### DES RÈGLES STRICTES D'UTILISATION

Pour accompagner la mise en place de cette offre, Le Havre Seine Métropole a établi un cahier des charges et fixé des règles strictes d'utilisation. L'accent est particulièrement mis sur **la sécurité et l'ordre dans l'espace public.**

Le fonctionnement du service repose sur un système de géolocalisation très précis, ce qui permet d'encadrer leur utilisation :

- stationnement impossible en dehors des zones réservées ;
- limitation à 25km/h ;
- interdiction pour les moins de 16 ans ;
- impossibilité de circuler en dehors des périmètres autorisés ;
- interdiction de circuler à deux sur un engin ;
- vitesse limitée à 6 km/h dans les aires piétonnes.



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### **1 000 TROTTINETTES ET 350 VELOS SERONT PROPOSES**

VOI TECHNOLOGY va déployer 350 vélos à assistance électrique et plus de 1 000 trottinettes. Dans un premier temps, les vélos à assistance électrique et les trottinettes seront déployés sur la même zone (actuellement 1 000 trottinettes sont déployées au Havre et 20 à Octeville).

La société prévoit de mettre à disposition la trottinette *Voia*ger 7 (V7) et le vélo *e-bike* (EB3), tous deux offrant confort, sécurité et fiabilité. Ces véhicules sont déjà présents dans des villes comme Oslo, Milan, Cambridge ou Bruxelles.

Les tarifs sont fixés par l'opérateur soit à l'usage, soit sur abonnement. Le forfait de déblocage sera le même que pratiqué actuellement et le tarif, un centime de moins par minute. Un tarif social sera proposé pour les personnes à faibles ressources. Un système d'incitations financières récompensera les utilisateurs à la conduite prudente.

#### CONTACT PRESSE

Sébastien VAU-RIHAL - Le Havre Seine Métropole  
[sebastien.vau-rihal@lehavre.fr](mailto:sebastien.vau-rihal@lehavre.fr) – 06 79 03 65 05

[lehavreseinemetropole.fr](http://lehavreseinemetropole.fr)